United Nations Group of Experts on Geographical Names

Working Paper No. 25

Eighteenth Session Geneva, 12-23 August 1996

Item 5 of the Provisional Agenda

REPORTS OF THE DIVISIONS

TOPONYMIE ET PATRIMOINE PROBLEMATIQUE ET PERSPECTIVES

Marc Richard, Commission de toponymie du Québec, Canada

Submitted by Henri Dorion, Président de la Commission de toponymie du Québec, Canada.

TENDANCES RÉCENTES DANS LA GESTION DES PATRIMOINES

La problématique de la toponymie en tant qu'élément du patrimoine des nations s'inscrit dans le mouvement général de perception et d'encadrement du patrimoine observé dans l'Après-Guerre : élargissement de la notion de patrimoine; élargissement de la base de responsabilité à son endroit; institutionnalisation grandissante de sa gestion.

Le temps où le patrimoine se confondait avec les monuments historiques et les oeuvres d'art est révolu. L'intérêt des individus et des collectivités envers leurs racines identitaires a fait surgir de nouvelles catégories de réalités considéres comme patrimoniales, c'est-à-dire comme un héritage à préserver et à mettre en valeur : les vestiges archéologiques, les environnements naturels exceptionnels, les paysages traditionnels, les paysages urbains, les savoir-faire remarquables comptent parmi ces nouvelles figures.

Jadis placés sous la responsabilité d'individus ou de communautés de base, les éléments du patrimoine ont vu s'élargir leur base de responsabilité aux États où se trouvent ces éléments, et même à l'humanité tout entière, par l'entremise d'organismes internationaux qui ont proclamé l'existence d'un intérêt universel pour certaines réalités. L'élargissement de la base de responsabilité du patrimoine s'est accompagnée d'une institutionnalisation grandissante de son cadre de préservation et de mise en valeur. La Liste du patrimoine mondial que l'UNESCO a dressée illustre éloquemment la prise en charge d'une partie — la plus connue, la plus spectaculaire souvent, mais pas toujours — du patrimoine de l'humanité.

INTERVENTIONS DES CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES DANS LE DOSSIER DE LA TOPONYMIE EN TANT QUE PATRIMOINE

Les nomenclatures géographiques n'échappent pas à ce mouvement. Dès la Première Conférence sur la normalisation des noms géographiques (Genève, 1967), le représentant de la Norvège a souligné que les noms [de lieux] faisaient partie de l'héritage national. En 1987, la Cinquième Conférence a mentionné «l'importance des noms géographiques en tant qu'éléments du patrimoine culturel des nations» (résolution 6). En 1992, la Sixième Conférence fait un pas de plus et déconseille la modification abusive des noms géographiques qui ont déjà été fixés par un organisme légalement constitué et agréé à l'échelon national, «Appréciant l'importance culturelle et historique des noms géographiques» et «Consciente que la modification délibérée des noms géographiques est un acte délicat qui risque de faire disparaître un patrimoine culturel et historique» (New York, résolution 9).

IDENTIFICATION, PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES TOPONYMIQUES

Dans la foulée des résolutions 6 de la Conférence de Montréal et de la résolution 9 de celle de New York, la normalisation des noms géographiques devrait intégrer à son appareil institutionnel la problématique de la toponymie en tant que patrimoine; cette intégration devrait se manifester, croyons-nous, notamment à travers la formation en toponymie qui est dispensée sous l'égide du Groupe d'experts et par d'autres autorités à vocation internationale. Le développement des instruments intellectuels qui supporteraient une gestion harmonieuse des patrimoines toponymiques devrait progresser en suivant trois axes : l'identification, la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine. L'ancienneté du nom de lieu, la relation significative entre un nom de lieu et la collectivité qui l'utilise et la rareté d'un phénomème toponymique sous-jacent à un nom pourraient constituer, par exemple, les critères de base de l'évaluation de la valeur patrimoniale des toponymes. De leur côté, les balises qui guident les autorités toponymiques dans le choix des noms à officialiser devraient indiquer clairement, à notre sens, que le remplacement de noms géographiques reconnus pour leur valeur patrimoniale est inopportun.

Il n'apparaît pas suffisant d'identifier et de préserver le patrimoine toponymique. Une gestion proactive du dossier commande, pensons-nous, la mise en valeur de cette ressource culturelle, dans l'esprit du développement durable. Une grande diversité de moyens s'offrent alors aux gestionnaires de la toponymie. Nous en indiquons quelques-uns : le recyclage vers des lieux innommés de noms patrimoniaux remplacés; la publication de dictionnaires de noms de lieux qui mettent l'accent sur l'origine et la signification des noms; la publication de vocabulaires qui présentent la langue des paysages à travers les noms de lieux d'un territoire; la dynamisation de comités de toponymie à l'échelle locale pourrait favoriser également la préservation et la mise en valeur des patrimoines toponymiques, étant donné généralement l'existence d'un sentiment d'appartenance des collectivités envers les territoires où elles vivent et l'importance d'un tel sentiment dans la dynamique de la gestion des ressources locales. Enfin, nous sommes d'avis que l'inscription de la toponymie en tant que patrimoine comme thème ou comme article d'un numéro d'un périodique international tels que la Cartographie mondiale publié par l'Organisation des Nations Unies ou le Courrier de l'UNESCO pourraient contribuer à sensibiliser à cette cause les responsables de la gestion des noms géographiques et les autorités qui allouent des ressources à ces programmes de gestion.